

NOVACYT

Société anonyme

13 Avenue Morane Saulnier, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

NOVACYT

Société anonyme

13 Avenue Morane Saulnier, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société NOVACYT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOVACYT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Continuité d’exploitation

La note « Principes, règles et méthodes comptables » de l’annexe expose les hypothèses retenues par le conseil d’administration pour arrêter les comptes en appliquant le principe de continuité d’exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons apprécié le caractère raisonnable et approprié des hypothèses de continuité d’exploitation retenues. Nous estimons par ailleurs que la note de l’annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du principe de continuité d’exploitation.

Immobilisations financières et dépréciation d’actifs

Les notes « Immobilisations financières » et « Dépréciation d’actifs » de l’annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation d’une part et exposent le contexte et les modalités selon lesquelles des tests de valeur sont mis en œuvre d’autre part. Nous avons examiné la mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence d’ensemble des hypothèses utilisées. Dans le cadre de notre appréciation des

règles et principes comptables de votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 13 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes annuels au 31 décembre 2019, le bilan étant présenté avec les chiffres au 31 décembre 2018 en comparatif. Ces périodes ont une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 dégagent une perte de 7 045 325 €. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 13 Mai 2020.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros.

FAITS MARQUANTS

Le 18 avril 2019, Novacyt SA a procédé à l'émission d'obligations convertibles avec bons de souscription d'actions au profit de Negma Group Ltd pour un montant maximum de 5 000 000 €.

La première tranche de programme a été souscrite immédiatement à hauteur de 2 000 000 €, le solde pouvant être émis par la Société ultérieurement.

Le 18 juillet 2019, la Société a cédé les titres de sa filiale Lab21 dont l'activité avait été jugée non stratégique par le groupe en décembre 2018. La vente a été conclue pour 400 000 £ avec la société Cambridge Pathology BV. Les filiales de Lab21, les sociétés Microgen et Lab21 Healthcare ne font partie de ce désinvestissement et restent dans le groupe. Elles sont désormais détenues par une nouvelle société holding au Royaume Uni, Novacyt UK Holdings Ltd., elle-même détenue à 100 % directement par Novacyt SA.

Le 6 novembre 2019, la holding anglaise Novacyt UK Holdings, a négocié un prêt de 5 000 000 euros auprès de Harbert European Growth Capital, remboursable en 4 ans, avec un différé de 1 an. Ces fonds ont été utilisés au remboursement des emprunts Kreos souscrits en 2015 et 2016 et de la dette de la Société envers les anciens actionnaires de Primer Design. Ils ont également permis le remboursement anticipé des obligations convertibles souscrites par Negma Group. La première tranche de 2 000 000 € a été convertie à hauteur de 1 300 000 €; le solde a été remboursé en espèces. Les tranches disponibles ultérieures, d'un total de 3 000 000 €, ont été annulées.

En parallèle, les échéanciers des emprunts Vatel souscrits en 2017 et 2018 ont été renégociés.

Le 27 décembre 2019, la Société a finalisé la cession de son activité NOVAprep, dont le projet de cession de cette activité avait été annoncé par les dirigeants du groupe en décembre 2018. La transaction a été conclue au prix de 400 000 € et 10 % de royalties sur les ventes dans certains territoires. L'acquéreur est la société biélorusse "Algimed".

En conséquence, les actifs liés à cette activité ont été cédés ou mis au rebus.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général règlement. Celui-ci correspond au règlement ANC N° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Au moment de l'approbation des états financiers, les administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Ils adoptent donc le principe de la continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers.

Le modèle de continuité d'exploitation couvre la période allant jusqu'en avril 2021 inclus. En procédant à cette analyse, les administrateurs ont tenu compte des éléments suivants :

- le besoin en fonds de roulement de l'entreprise,
- un solde de trésorerie positif au 31 décembre 2019 de 327 000 €,
- le remboursement des emprunts obligataires en cours selon les échéanciers convenus,
- l'encaissement de trésorerie résultant de l'exercice des bons de souscription d'actions au premier trimestre 2020,
- le paiement de la première tranche de l'intéressement mis en place en 2017,
- l'augmentation des flux de trésorerie d'exploitation générés par la pandémie de Covid-19.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux exercices précédents.

Novacyt SA aura à l'avenir une activité de holding. Les actions de la société sont cotées à Paris et Londres : elle continuera donc à jouer un rôle important dans la relation du groupe avec ses investisseurs.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs incorporels, corporels, financiers, les créances clients et le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Principes comptables appliqués

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets créés ou acquis en interne. Ces derniers ont été comptabilisés selon les règles suivantes :

- Phase de recherche : charges d'exploitation,
- Phase de développement : la société a opté pour leur comptabilisation à l'actif du bilan, dans la mesure où ces brevets constituent un actif identifiable contrôlé par la société et porteur d'avantages économiques futurs.

Chaque brevet a été comptabilisé pour sa valeur correspondant aux coûts engagés au cours de la période de développement ou au prix d'acquisition.

Le fait générateur de l'amortissement est la date de mise en service, c'est à dire à la date de dépôt du brevet. Ces brevets sont amortis sur 20 ans, selon le mode linéaire. Toutefois, les coûts engagés postérieurement au dépôt du brevet sont amortis sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la protection juridique du brevet auxquels ils se rattachent.

Suite à la cession de l'activité NOVAprep, la plus grande partie des brevets ont été cédés ou mis au rebut.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | | |
|---|---|------------|
| – Matériel et outillage industriels | L | 3 et 6 ans |
| – Installations générales, aménagements | L | 5 ans |
| – Matériel de transport | L | 5 ans |
| – Matériel de bureau | L | 3 ans |
| – Matériel informatique | L | 2 et 3 ans |

Immobilisations financières

Elles sont constituées des titres de participation Novacyt UK Holdings, Novacyt Asia Ltd et Primer design, de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues afin de régularisation du cours de bourse, dans le cadre du contrat de liquidité.

Concernant les titres de participation, la valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont incorporés au prix de revient des titres. Une provision pour dépréciation des titres est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La valeur d'inventaire des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. La valeur d'inventaire des titres a été déterminée en utilisant les projections de flux de trésorerie établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entité. Au-delà de ces plans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) de la société. Cette analyse peut être complétée par une évaluation externe si nécessaire.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nets des coûts de sortie.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Autres créances

Les autres créances comprennent principalement, les créances envers l'Etat – Impôt sur les bénéfices, la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

La société n'a pas demandé le bénéfice du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2019.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué du prix d'achat.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés, et en fonction du cours de bourse pour les titres cotés.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais et charges se rapportant aux deux emprunts KREOS et aux deux emprunts VATEL sont répartis sur la durée des emprunts par fractions égales sur 3 ans. Ces montants sont présentés à l'actif du bilan au poste « charges à répartir ». L'amortissement pratiqué vient directement en minoration du compte « charges à répartir ».

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Les salariés attachés à l'activité NOVAprep ont quitté l'entreprise en janvier 2020. Aussi, il n'a pas été nécessaire de constater une provision pour indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2019.

Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments habituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel. En particulier, le résultat de la cession de l'activité NOVAprep et des titres Lab21 fait partie du résultat exceptionnel.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de machines (automates...) auprès de distributeurs ou partenaires industriels ou commercialisées directement auprès des laboratoires ou des centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des machines chez le distributeur ou le client final en cas de ventes directes.

Le chiffre d'affaires « production vendue » correspond à l'activité de distribution de consommables tels que flacons....

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en « avances et acomptes clients ».

En outre, la Société facture aux autres entités du groupe des « management fees », pour un total de 520 k€ en 2019 (478 k€ en 2018), qui sont enregistrés en « Produits divers ».

Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt à ce titre.

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit d'impôt recherche.

La société n'a pas demandé le bénéfice du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2019.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

1. Valeur brute des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution / Cession	Au 31/12/2019
Concessions, brevets et droits assimilés	1 608 891	46 794	-1 589 140	66 545
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050	-	-3 050	-
TOTAL 1	1 611 941	46 794	-1 592 190	66 545
Installations techniques, matériels et outillages	1 357 356	-	-1 357 356	-
Installations générales, agencements	31 925	-	-31 925	-
Matériel de transport	35 046	-	-18 557	16 489
Matériel de bureau et informatique	40 678	-	-40 678	-
TOTAL 2	1 465 005	-	-1 448 516	16 489
Autres participations	37 020 314	1 289 555	-20 144 085	18 165 784
Autres immobilisations financières	279 866	-	-157 291	122 576
TOTAL 3	37 300 180	1 289 555	-20 301 376	18 288 360
TOTAL GENERAL (1+2+3)	40 377 126	1 336 349	-23 342 079	18 371 394

Les immobilisations corporelles comprenaient essentiellement les moules pour flacons (220 000 €), les moules pour bouchons (103 000 €), les moules pour chambre de décantation (107 000 €), le coût du développement des automates et de l'outillage industriel (740 340 €) et ainsi que les automates NDF 100/600 (187 014 €).

Les titres de participation sont ceux :

- de la société de droit anglais Novacyt UK Holdings Ltd, située au Royaume Uni, soit un montant de 1 289 555,33 €, frais d'acquisition compris ;
- de la société de droit hongkongais Novacyt Asia, située à Hong Kong, soit un montant de 1 HK\$ (soit 0,11 euro) ;
- de la société Primer Design Ltd, située à Hampshire, Royaume Uni, soit un montant de 16 876 228,50 €, frais d'acquisition compris.

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux filiales de Novacyt au 31 décembre 2019 :

Filiale	Novacyt UK Holdings	Novacyt Asia	Primer Design Ltd.
Adresse	Unit 1 – Watchmoor Point Watchmoor Road Camberley GU15 3AD United Kingdom	Room 1205, 12/F Tai Sank Bank Building, 130-132 Des Vœux Road, Central Hong Kong	Unit 1 – Watchmoor Point Watchmoor Road Camberley GU15 3AD United Kingdom
Capital social (en devise)	5,00 GBP	1 HKD	1 216,40 GBP
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (en devise)	5,00 GBP	-24 885,83 EUR	2 200 629,11 GBP
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %
Valeur brute comptable des titres détenus	1 289 555,33 €	0,11 €	16 876 228,50 €
Valeur nette comptable des titres détenus	1 289 555,33 €	0,11 €	16 876 228,50 €
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	599 366,48 €	39 388,39 €	180 994,89 €
Montant des cautions et avals donnés par la société	Maximum 5 000 000,00 €	-	-
CA HT 2019	-	-	6 308 894,99 €
Résultat net 2019	-426 467 22 €	-6 148,76 €	1 434 181,49 €
Dividendes encaissés par la société en 2019 (en €)	-	-	-

Taux de change : 1 EUR = 0,876697 GBP

2. Etat des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution / Cession	Au 31/12/2019
Concessions, brevets et droits assimilés	773 685	184 452	-892 613	65 524
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050	-	-3 050	-
TOTAL 1	776 735	184 452	-895 663	65 524
Installations techniques, matériels et outillages	1 088 020	264 947-	-1 352 967	-
Installations générales, agencements	31 924	-	-31 924	-
Matériel de transport	28 939	6 107-	-18 557	16 489
Matériel de bureau et informatique	36 196	4 482-	-40 678	-
TOTAL 2	1 185 079	275 536	-1 444 126	16 489
TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 961 814	459 988	-2 339 789	82 013

3. Stocks

Stocks (nets de provision)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Flacons et emballages	62 560	169 123
Automates	-	160 552
Plateaux	-	22 156
Divers	-	37 281
Total	62 560	389 112

4. Etat des provisions

Au 31 décembre 2018	Au 01/01/2019	Augmentation dotation	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Au 31/12/2019
Provision pour risques et charges					
Pour litiges	100 000		-50 000	-	50 000
Pour risques	-	90 120			90 120
Pour perte de change	57	7 242	-57	-	7 242
Sous total	100 057	97 362	-50 057	-	147 362
Provision pour dépréciation					
Sur titres de participation	17 342 000	-	-17 342 000		-
Sur actions propres	10 458	-	-10 458		-
Provision sur stocks		104 609	-	-	104 609
Provision pour clients douteux	20 492		-13 956	-6 536	-
Autres provisions pour dépréciation		137			137
Sous total	17 372 950	104 746	-17 366 414	-6 536	104 746
Total	17 473 007	202 108	-17 416 471	-6 536	252 108

4.1 - Provision pour litiges

Au 31 décembre 2019, une provision d'un total de 50 000 euros a été comptabilisée. Cette provision concerne un litige prud'homal.

4.2 - Provision pour risques

Simultanément à l'émission de la première tranche d'OCABSA de 2 000 000 € souscrite par l'investisseur Negma, un total de 2 979 544 BSA ont été émis en sa faveur. En novembre 2019, un accord est intervenu entre Negma et Novacyt à l'occasion du remboursement anticipé des OCABSA. Cet accord prévoit l'annulation de 1 300 000 BSA et l'octroi en contrepartie de 1 300 000 instruments financiers qualifiés d'options d'achat « fantôme ». Ces instruments donnent à Negma la possibilité de recevoir en numéraire la différence entre le cours de l'action au moment de l'exercice et le prix d'exercice de 0,20 € pour la totalité des 1 300 000 options fictives. Les options fictives ne donneront pas accès au capital de Novacyt SA.

Conformément aux règles concernant les instruments financiers qui ne sont pas détenus pour des besoins de couverture, la perte latente sur ces instruments a fait l'objet d'une provision à la clôture.

4.3 - Provision pour dépréciation des titres de participation

La provision pour dépréciation des titres de LAB21 a été reprise dans les comptes NOVACYT SA suite à la cession des titres en juillet 2019. Au 31 décembre 2019, il n'existe plus de provisions pour dépréciation des titres au bilan de la Société.

5. Etat des échéances des créances

Au 31 décembre 2019

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	122 576		122 576
De l'actif circulant			
Créances clients	6 464	6 464	
Personnel et comptes rattachés	750	750	
Impôt sur les bénéficiaires	3 276	3 276	
Taxe sur la valeur ajoutée	220 053	220 053	
Compte courant Lab21			
Compte courant NOVACYT ASIE	39 388	39 388	
Compte courant MICROGEN BIOPRODUCTS - EUR	218 066	218 066	
Compte courant MICROGEN BIOPRODUCTS - GBP	1 669 637	1 669 637	
Compte courant PRIMER DESIGN - EUR	180 995	180 995	
Compte courant NOVACYT CHINE	1 923	1 923	
Compte courant HEALTHCARE - EUR	316 294	316 294	
Compte courant HEALTHCARE – GBP	2 158 417	2 158 417	
Compte courant HEALTHCARE – USD	1 786	1 786	
Compte courant NOVACYT UK Holdings - GBP	599 366	599 366	
Autres créances	488 889	488 889	
Charges constatées d'avance	17 629	17 629	
Total	6 045 511	5 603 572	122 576

6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de Fonds Communs de Placement.

7. Compte de régularisation – Actif

7.1 - Charges constatées d'avance

	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance	17 629 €	88 431 €

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges d'exploitation.

7.2 - Charges à répartir

	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'émission des emprunts	26 942 €	76 053 €

8. Capitaux propres**8.1 - Variation des capitaux propres sur l'exercice 2019**

	Capital	Prime d'apport, d'émission et de conversion	Report à nouveau	Résultat	Total
31/12/2018	2 510 956	58 248 894	-34 744 493	- 5 906 468	20 108 889
Augmentation de capital	1 362 028	127 972			1 490 000
Honoraires concernant les augmentations de capital		-365 043			-365 043
Affectation du résultat 2018			-5 906 468	5 906 468	0
Résultat au 31/12/2019				-7 045 325	-7 045 325
31/12/2019	3 872 984	58 011 823	-40 650 960	-7 045 325	14 188 521

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant des primes d'émission, d'apport et de conversion des obligations en actions afférentes à ces augmentations.

8.2 - Composition du capital social

Le capital social s'élève à 3 872 983,60 euros divisé en 58 094 754 actions d'une valeur de 1/15^{ème} d'euro chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social sur les exercices 2018 et 2019.

Montants en k€	Montant de capital social	Valeur unitaire par action	Nombre d'actions émises
Au 1^{er} janvier 2018	2 511	0,07	37 664 341
Au 31 décembre 2018	2 511	0,07	37 664 341
Augmentations de capital par conversion d'OCABSA	1 362	0,07	20 430 413
Au 31 décembre 2019	3 873	0,07	58 094 754

8.3 - Information sur les obligations avec bons de souscription d'actions

Le tableau ci-après résume les modalités d'émission et mouvements intervenus sur l'exercice concernant les bons de souscription d'action émis dans le contexte de l'émission obligations :

	Kreos	Yorkville	Negma
Caractéristiques des émissions			
Montant de l'émission	3 000 000 €	5 000 000 €	2 000 000 €
Date de l'émission	12/05/2016	31/07/2015	25/04/2019
Nombre d'obligations	30 000	10 000	874
Valeur nominale	100 €	500 €	2 500 €
Modalités de remboursement	Par paiement à l'échéance	Par conversion ou paiement à l'échéance	Par conversion ou paiement à l'échéance
Taux d'intérêt	25 %	2 %	0 %
Nombre de BSA	353 536	528 541	2 979 544
Prix d'exercice des BSA	1,45 €	0,946 €	0,20 €
Date limite d'exercice	5 ans après l'introduction sur AIM	36 mois après leur émission	5 ans
Mouvements sur les obligations			
Nombre d'obligations à l'ouverture	-	-	-
Obligations converties / remboursées pendant l'exercice	-	-	874
Nombre d'obligations en cours à la clôture	-	-	-
Mouvements sur les bons de souscription (BSA)			
Nombre de BSA en circulation à l'ouverture de l'exercice	353 536	1 478 746	-
Nombre de BSA émis pendant l'exercice	-	-	2 979 544
Nombre de bons exercés	-	-	-
Montant reçu	-	-	-
Nombre de bons annulés	-	-625 530	-1 300 000
Nombre de BSA en circulation à la clôture de l'exercice	353 536	853 216	1 679 544
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	353 536	853 216	1 679 544
Augmentation de capital potentielle en valeur	512 627	875 000 €	335 909 € €
Valeur du cours de l'action à l'ouverture	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Valeur du cours de l'action à la clôture	0,17 €	0,17 €	0,17 €

La Société a annulé 1 300 000 BSA émis en faveur de Negma pendant l'exercice. Néanmoins, elle a offert en contrepartie 1 300 000 options d'achat fictives d'actions Novacyt avec un prix d'exercice de 0,20 €. Ces options, qui ne permettent pas l'accès au capital de la Société, garantissent néanmoins à Negma de percevoir la trésorerie équivalente au bénéfice que l'investisseur aurait retiré de l'achat au prix d'exercice et la revente immédiate de 1 300 000 actions Novacyt.

Le tableau ci-après résume les modalités d'émission et mouvements intervenus sur l'exercice concernant les autres bons de souscription d'action :

	Primer Design	Harbert
Caractéristiques de l'émission des BSA		
Date de l'émission	12/05/2016	05/11/2019
Nombre de BSA	1 000 000	6 000 000
Prix d'exercice des BSA	1,16 €	0,0698 €
Date limite d'exercice	12/05/2021	05/11/2026
Mouvements sur les bons de souscription (BSA)		
Nombre de BSA en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 000 000	-
Nombre de BSA émis pendant l'exercice	-	6 017 192
Nombre de bons exercés	-	-
Montant reçu	-	-
Nombre de bons annulés	-	-
Nombre de BSA en circulation à la clôture de l'exercice	1 000 000	6 017 192
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	1 000 000	6 017 192
Augmentation de capital potentielle en valeur	1 160 000 €	420 000 €
Valeur du cours de l'action à l'ouverture	0,40 €	0,40 €
Valeur du cours de l'action à la clôture	0,17 €	0,17 €

9. Emprunts auprès des établissements de crédits et autres dettes financières

9.1 - Variation des emprunts et autres dettes financières

Ce poste est composé de divers emprunts souscrits auprès d'organismes financiers et des avances remboursables en comptes courants auprès des sociétés du groupe. Les variations au cours de l'exercice s'analysent ainsi :

Au 31 décembre 2019	Au 31/12/2018	Augmentation	Remboursement	Au 31/12/2019
Emprunts				
Emprunts bancaires	86 937		-67 477	19 460
Emprunt KREOS CAPITAL 2016	777 500		-777 500	-
Emprunt VATEL CAPITAL 2017	709 928		-525 505	184 423
Emprunt VATEL CAPITAL 2018	3 495 210		-1 074 557	2 420 653
Total des emprunts	5 069 575		-2 445 039	2 624 536
Intérêts courus sur emprunts	53 350	46 290	-53 350	46 290
Comptes courants associés :				
Primer design - GBP	1 170 303	127 456		1 297 759
Primer design - USD	346 064	34 299		380 363
Novacyt SA UK – GBP	812 126		-812 126	-
Novacyt UK Holdings - EUR		4 027 724		4 027 724
Novacyt UK Holdings – USD		1 786		1 786
Total des comptes courants	2 328 493	4 191 265	-812 126	5 707 632
Total	7 451 418	4 237 555	-3 310 515	8 378 458

En mai 2016, un emprunt a été contracté auprès de KREOS Capital (UK) Limited pour un montant de 3 000 000 euros, pour une durée de 3 ans. Il a été totalement remboursé en 2019.

En avril 2017, un emprunt de 1 500 000 euros a été souscrit auprès de VATEL CAPITAL pour une durée de 3 ans.

En juin 2018, un emprunt d'un montant de 4 000 000 euros a été souscrit auprès de VATEL CAPITAL, pour une durée de 4 ans.

9.2 – Etat des dettes

Au 31 décembre 2019

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts et intérêts courus			
Emprunts bancaires	19 460	19 460	
Emprunt VATEL CAPITAL 2017	184 423	184 423	
Emprunt VATEL CAPITAL 2018	2 420 653	872 772	1 547 882
Intérêts courus sur emprunts	46 290	46 290	
Avances en comptes courants			
Primer design - GBP	1 297 759	1 297 759	
Primer design - USD	380 363	380 363	
Novacyt UK Holdings - EUR	4 027 724	4 027 724	
Novacyt UK Holdings - GBP	1 786	1 786	
Clients – acomptes sur commandes	270 396	270 396	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 185 110	1 185 110	
Personnel	109 210	109 210	
Organismes sociaux	68 232	68 232	
Autres dettes fiscales et sociales	17 453	17 453	
Autres dettes	8 545	8 545	
Total	10 146 613	8 598 732	1 547 882

10. Compte de régularisation – Passif

Détail des charges à payer	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Emprunts et dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts	46 290	53 350
Total	46 290	53 350
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	463 209	407 229
Total	463 209	292 453
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	24 325	18 263
Personnel – autres charges à payer	82 825	7 139
Charges sociales sur congés payés	10 946	7 853
Charges sociales – charges à payer	22 213	11 874
Autres impôts et taxes et versements assimilés	9 319	0
Etat - autres charges à payer	1 190	1 451
Total	150 818	46 580
Autres dettes		
Clients avoirs à recevoir		11 300
Provision pour jetons de présence		45 450
Total		56 750
Total général		449 133

11. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés en 2018 sont relatifs au crédit d'impôt recherche (CIR).

Le montant estimé de crédit d'impôt recherche s'établit à 87 858 € au 31 décembre 2018.

La société n'a pas souhaité à bénéficier du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2019.

12. Relations avec les parties liées**12.1 - Rémunération des dirigeants**

Rémunération des dirigeants Montants en k€	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe et véhicules de fonction	1 129	776
Rémunération variable	129	113
Cotisations de sécurité sociale	159	111
Cotisations au titre des régimes de retraite complémentaires	54	38
Total	1 471	1 038

12.2 - Rémunération des administrateurs

Rémunération des administrateurs Montants en k€	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe et véhicules de fonction	674	674
Rémunération variable	68	113
Cotisations de sécurité sociale	114	100
Cotisations au titre des régimes de retraite complémentaire	30	22
Honoraires	27	6
Total	913	915
<i>Nombre d'administrateurs</i>	7	7

12.3 - Etat des dettes avec les parties liées

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Avances en comptes courants		
Primer design - GBP	1 297 759	1 170 303
Primer design - USD	380 363	346 064
Novacyt SA UK – GBP		812 126
Novacyt UK Holdings - EUR	4 027 724	
Novacyt UK Holdings – GBP	599 366	
Novacyt UK Holdings - USD	1 786	
Total	6 306 998	2 328 493

13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Résultat de l'exercice	-7 045 325	-5 906 469
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	45 731 091	37 664 342
Résultat de base par actions (€ / action)	-0,15	-0,16

La société ne calcule pas de résultat dilué en présence de pertes. Il n'existe pas d'instruments potentiellement dilutifs à la clôture de l'exercice.

14. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 4 personnes pour les exercices 2019 et 2018.

Tous les salariés de Novacyt sont dans la catégorie « cadres ».

15. Ventilation du chiffre d'affaires**Au 31 décembre 2019**

CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Union Européenne	Autres pays	Total
Plateaux		1 354	1 725	3 079
Flacons	116 695	307 118	607 480	1 031 293
Automates	8 455	24 776	167 273	200 504
Divers	11 604	497 267	11 595	520 466
TOTAL	136 754	830 515	788 073	1 755 342

Au 31 décembre 2018

CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Union Européenne	Autres pays	Total
Plateaux			9 751	9 751
Flacons	184 840	214 012	384 867	783 720
Automates	29 859	12 184	109 657	151 700
Divers	8 914	452 908	15 713	477 535
TOTAL	223 613	666 920	394 618	1 422 706

16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2019 s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Produit de vente des actions Lab21	440 666	
Produit de vente de l'activité NOVAprep	399 000	
Litige Hudin	60 000	177 041
Reprise s. provision litige personnel	30 000	
Reprise s. provision litige commercial	20 000	
Produit s. exercices antérieurs	30 000	
Autres produits de gestion	7 957	
Total produits exceptionnel	987 623	177 041
Valeur des titres Lab21	-20 144 086	
Valeur nette des autres éléments d'actifs cédés	-696 526	
Dot. exceptionnelle à l'amortissement des actifs corp. cédés	-143 266	
Dot. exceptionnelle à l'amortissement des actifs incorp. cédés	-71 592	-104 329
Malis sur actions propres	-37 886	-27 122
Litige Hudin	-17 345	
Autres litiges	-27 500	-50 268
Indemnités de licenciement		-25 000
Autres charges exceptionnelles	-9 399	-1 349
Total charges exceptionnelles	-21 147 600	-208 068
Résultat exceptionnel	-20 159 978	-31 028

17. Gestion et évaluation des risques financiers

Novacyt peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Novacyt met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Novacyt est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Novacyt n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

– Risque de liquidité :

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

– Risque de taux d'intérêt :

Novacyt n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à court terme et d'un compte à terme où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

– Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Novacyt fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

– Risque clients :

L'exposition sur le crédit accordé aux clients (créances non réglées) reste faible car la clientèle de Novacyt est constituée de distributeurs et de cliniques et établissements hospitaliers pour lesquels le service clients de la société vérifie la solvabilité avant toute expédition de machines. A partir de 2020, la société n'a plus d'activité opérationnelle. Elle n'aura donc plus à gérer de risque clients.

18. Engagements donnés

Le 5 novembre 2019, Harbert European Specialty Lending Company a accordé à Novacyt UK Holdings, une filiale à 100 % de Novacyt SA, un prêt de 5 000 000 €.

Le même jour, Novacyt SA a accepté d'accorder à Harbert European Specialty Lending Company une garantie autonome à première demande (conformément à l'article 2321 du Code civil français) en garantie du parfait remboursement de toutes les sommes demandées, jusqu'à un maximum de 5.000.000 €.

Le paiement doit être effectué dans les 15 jours ouvrables suivant la demande de paiement faite par Harbert European Specialty Lending Company.

19. Evènements postérieurs à la clôture

En janvier et février 2020, le cours de l'action Novacyt est passé à plus de 2 euros par action, un facteur clé étant le lancement d'un test de diagnostic Covid-19 par Primerdesign. Tous les détenteurs d'options ont donc exercé leurs droits de souscription, ce qui a donné lieu à une entrée nette de liquidités de 2 400 000 euros dans la Société.